



CONVENTION QUADRIENNALE 2023-2026

Définition des missions confiées par Laval Agglomération à son agence de développement économique Laval Economie

ENTRE

LAVAL AGGLOMÉRATION

Hôtel Communautaire

1 place du Général Ferrié

CS 60809 - 53008 LAVAL CEDEX

Représentée par son Président, Monsieur Florian BERCAULT, autorisé à signer la présente convention par délibération du bureau communautaire du 13 février 2023,

d'une part.

ET

L'ASSOCIATION LAVAL ECONOMIE

Représentée par sa Présidente, Madame Nicole BOUILLON,

Dûment habilité à signer la présente convention,

23 place du Général Ferrié

Désignée ci-après " le bénéficiaire "

d'autre part,

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

L'agence de développement économique, Laval Economie, conduit depuis 2002 pour le compte de la communauté d'agglomération de Laval, des politiques stratégiques et actions opérationnelles au service du développement économique du territoire.

Par sa gouvernance associative associant des élus, des chefs d'entreprises et acteurs économiques du territoire, Laval Economie se veut être un outil réactif, innovant et agile dans ses actions au service des politiques publiques économiques et de

l'accompagnement des chefs d'entreprises dans leurs projets. C'est aussi un espace de dialogue et d'innovation dans les solutions à construire pour le territoire.

Depuis la création de l'agence en 2002, les termes de la convention régissant les relations entre la communauté d'agglomération et son agence de développement économique n'ont pas été revus. Sur l'année 2022, l'agence a souhaité réinterroger l'ensemble de son action au service du territoire et de son développement économique. A été associé à ce travail de fonds, les membres de l'association, les partenaires économiques et l'équipe de salariés.

Ce travail a abouti à la définition de la raison de d'être de l'association :

"Impulser une dynamique économique durable au service de l'humain en faisant converger les intérêts des entreprises et du territoire de Laval Agglomération"

Ainsi qu'à la définition de **9 chantiers prioritaires d'actions d'ici la fin du mandat en 2026** qui ont été validés par le conseil d'administration de Laval économie, le 9 novembre 2022 à savoir :

1. Faire évoluer les aides aux entreprises, pour qu'elles aient un impact direct sur le bilan carbone du territoire
2. Favoriser un développement économique plus sobre en termes de consommation foncière et favorisant le maintien de la biodiversité du territoire
3. Proposer une offre immobilière de qualité (rénovation parc existant, réflexion opérationnelle sur une nouvelle offre immobilière)
4. Accompagner les entreprises sur l'attraction et la fidélisation de leurs salariés
5. Développer une offre d'accompagnement visant à sensibiliser et outiller les entreprises à la RSE
6. Economie circulaire – Favoriser la mutualisation de ressources entre les entreprises
7. Observation et stratégie économique : Proposer des outils et des indicateurs d'aide à la décision
8. Clarifier et amplifier l'action de l'agence au service des entreprises du territoire
9. Développer les collaborations et les synergies avec les autres acteurs du développement économique et favoriser l'implication et le développement des entreprises adhérentes à l'agence.

Article 1 – L'objet de Laval Economie

La raison d'être de l'Agence a été détaillée dans les statuts de l'association qui ont fait l'objet d'une validation lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2023. Voici les objectifs confiés à Laval Economie :

1. Être une instance de dialogue entre les élus et les entreprises sur des projets intéressant le développement économique et territorial du territoire.
2. Promouvoir un développement économique responsable et durable, et accompagner les entreprises dans le cadre d'une offre de service tournée vers la Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises,

3. Proposer aux entreprises la solution adaptée en matière d'implantation, de soutien financier, de portage immobilier, de recrutement et de formation, d'aides diverses, de manière générale mettre en œuvre toutes les conditions favorables à l'implantation ou au développement des entreprises,
4. Assurer le suivi des entreprises locales et extérieures au territoire et venir en soutien actif à leur projet de développement, notamment dans la détection de projets dormants,
5. Favoriser une dynamique de réseaux entre les différents acteurs du développement économique sur son territoire.
6. Apporter aux entreprises du territoire un service d'accompagnement au recrutement des compétences dont elles ont besoin et un soutien à la mobilité des nouveaux arrivants sur le territoire (travail du conjoint, logement, scolarisation des enfants, ...),
7. Élaborer de nouveaux axes de développement pour l'Agglomération Lavalloise à l'aide d'études, d'enquêtes, d'audits et de toutes formes d'actions et de contacts susceptibles de faire émerger des orientations valorisantes.
8. Rechercher l'implantation d'entreprises nouvelles, apportant une plus-value au territoire,
9. Proposer des outils d'observation du territoire et de son économie afin d'éclairer les décisions des élus, chefs d'entreprises et prospects s'intéressant à Laval agglomération, et permettant de mieux mesurer l'impact social et environnemental des entreprises.
10. Accompagner Laval Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement économique (commerce, immobilier économique, économie sociale et solidaire, aménagement économique,...),
11. Inciter au développement des infrastructures nécessaires à l'implantation et au développement des entreprises,
12. Promouvoir le territoire et ses entreprises, et s'inscrire dans la stratégie d'attractivité portée par Laval Agglomération (participation et organisation d'évènements, présence sur les réseaux sociaux, candidater à des labels etc....)
13. Déployer son action dans le cadre d'une feuille de route pluriannuelle co-construite avec ses parties prenantes. Elle veille à rendre compte de son impact social et environnemental et de son utilisation des ressources financières qui lui sont confiées.

Article 2 – Les missions opérationnelles portées par l'agence

Dans le cadre des objectifs confiés par Laval agglomération et les acteurs économiques membres de l'association décrits à l'article 1, Laval Economie conduit les missions opérationnelles suivantes :

2.1 Accueillir les entreprises

Laval agglomération dispose d'un patrimoine foncier et immobilier à vocation économique. Elle confie par délégation à Laval Economie la commercialisation de ce patrimoine et la gestion de la relation avec les entreprises.

A ce titre, Laval Economie pilote la relation avec les entreprises et porteurs de projets. Dans le cadre d'achat/location de foncier et ou d'immobilier propriété de Laval agglomération situé en ZAE (zone d'activité économique), la communauté d'agglomération délègue en gestion à Laval Economie :

- La relation avec les porteurs de projets et entreprises et la coordination de l'interface entre l'entreprise et les différents intervenants de la communauté d'agglomération,
- la négociation du prix d'achat/location à soumettre aux instances communautaires sur la base des arrêtés pris par le Président de Laval agglomération,
- la préparation des actes administratifs et juridiques soumis à l'approbation de la communauté d'agglomération de Laval (rapport et délibération, protocole d'accord, acte de vente, de location, convention d'occupation,...). Pour préparer ces décisions soumises aux élus communautaires elle bénéficiera de l'appui technique et de l'expertise des services compétents de Laval agglomération sur les volets techniques, juridiques, administratifs et financiers.

Laval Economie travaille également en étroite relation avec l'ensemble des acteurs de l'immobilier d'entreprises, LMA et les communes l'agglomération lavalloise disposant de locaux d'activités pour proposer les solutions les plus adaptés aux porteurs de projets et entreprises cherchant à s'installer et/ou se développer.

Projets d'infrastructures économiques

Laval Economie est associé par Laval agglomération et participe activement à l'ensemble des groupes de travail et de décision (cotech et copil) sur la définition des projets d'infrastructures économiques financées et réalisées par la communauté d'agglomération (ex : plateforme Rail-Route, aéroport, friche Pebeco Port Brillet, projet de requalification, de création ou d'extension de zone d'activité économique,...). Elle permet de faire remonter les besoins et attentes des entreprises aux élus et services de Laval agglomération.

2.2 Soutenir financièrement les entreprises

Dans le cadre des textes réglementaires européens et nationaux, et des conventions passés avec la Région, Laval agglomération dispose de compétences propres lui permettant de soutenir les entreprises dans leur projet d'immobilier d'entreprise et de soutenir la création/reprise d'entreprise.

A ce titre Laval agglomération délègue à Laval Economie :

- la mise en œuvre de ses dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprises (En 2023 : fonds économie de proximité des centralités, fonds transition énergétique,...). A ce titre Laval Economie conseille Laval agglomération dans la définition de ses régimes d'aides, puis se charge de leur mise en application :
 - promotion auprès des entreprises du territoire,
 - montage de dossier avec les entreprises,
 - préparation des décisions à soumettre aux instances communautaires,
 - suivi du dossier jusqu'au déblocage des fonds par Laval agglomération.
- Dans le cadre la création et reprise d'entreprise, Laval Economie se charge de l'animation du dispositif de prêt d'honneur Initiative Mayenne sur Laval agglomération. A ce titre, l'agence accompagne l'ensemble des porteurs de projet sollicitant un prêt d'honneur Initiative Mayenne dans le cadre de leur projet de création ou de reprise d'entreprise sur Laval agglomération jusqu'au comité de prêt que l'agence anime.

Par ailleurs dans le cadre de leur recherche de financement de projet, Laval Economie a vocation à accompagner les entreprises de l'agglomération lavalloise pour identifier les potentiels aides auxquelles elles peuvent prétendre. A ce titre, l'agence peut mettre en relation des entreprises avec l'ensemble des structures pouvant financer des projets d'entreprise (ex : BPI, ADEME, Region, France Active, ADIE...).

Elle a vocation aussi à participer activement à la définition de nouveaux d'outils de financement utiles pour faire effet levier sur les projets des entreprises du territoire. A ce titre l'agence travaille avec Initiative Mayenne à la mise en place d'un fonds de prêt à impact pour financer les projets de transitions environnementales et sociales des entreprises.

2.3 Accompagner les entreprises

Une des missions principales de Laval Economie, consiste à accompagner les entrepreneurs à résoudre les problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans la vie de l'entreprise. A ce titre deux missions phares d'accompagnement sont portées actuellement par l'agence à savoir :

- L'attractivité des compétences : Attirer; recruter, fidéliser les salariés
- Le RSE : responsabilité sociétale et environnementale des entreprises

Sur ces thématiques l'agence a vocation à porter et co-construire avec les entreprises du territoire et les partenaires économiques locaux des actions concrètes et innovantes. À titre d'exemple, cela peut prendre la forme de :

- mise en place et/ou participation à d'évènements majeurs sur ces problématiques, (ex : social change, job dating,...)

- groupes de travail avec les entreprises pour identifier les problématiques qu'elles rencontrent et expérimenter, innover dans la mise en place de solutions, en particulier sur les enjeux attractivité et de transition écologique et sociale (ex : Welcome Pack, Solution de co-voiturage),
- ateliers de sensibilisation et formation sur des thèmes à enjeux pour les entreprises (ateliers ressources RH et RSE),
- participation à des salons,...

Par ailleurs sur certains enjeux identifiés comme prioritaires par les élus de Laval agglomération dans la feuille de route de mandat, Laval Economie peut construire des actions en partenariat avec d'autres acteurs économiques. C'est par exemple le cas sur l'accompagnement à la transition numérique des commerçants, où Laval Economie agit en coordination avec les chambres consulaires pour accompagner les entreprises à monter en compétences.

L'agence peut participer également de manière récurrente ou ponctuelle au programme d'autres structures d'accompagnement et faire valoir l'expertise et les réseaux de l'agence auprès des entreprises/ porteurs de projets accompagnés (ex : LMT, Village by CA, APESS, BGE,...)

2.4 Guider : Observation économique et stratégie économique territoriale

L'agence est un lieu ressource pour les élus et entreprises du territoire pour mieux connaître et comprendre le territoire, son économie et ainsi faciliter les prises de décisions.

Pour remplir cet objectif, l'agence met en place une cellule de veille et d'observation économique. Elle produit, des infographies de chiffres clés sur des thématiques relatives au développement économique, un espace de données open-data pour les porteurs de projets, prospects, entreprises, élus... Elle réalise également en collaboration avec d'autres partenaires des études et observation partenariales dépassant les limites de l'agglomération lavalloise (ex : observatoire du foncier et de l'immobilier économique en Mayenne, étude hôtellerie avec la CCI 53).

Elle peut également être saisie par ses membres adhérents (élus, entreprises, partenaires) pour des analyses spécifiques sur des événements majeurs du territoire pour mesurer leur impact (ex : Lumières de Laval).

Les élus de Laval agglomération peuvent s'appuyer sur Laval Economie pour piloter la mise en place de stratégies, feuille de route et plans d'actions relatifs à l'aménagement et au développement économique (ex : stratégie commerciale intercommunale, feuille de route ESS, stratégie d'aménagement et de développement économique,...).

Sur ce volet, l'agence participe également au titre du développement et de l'aménagement économique aux groupes de travail sur les documents de planification urbaine élaborés par Laval agglomération (ex : SCoT, PLUi).

2.5 : Mettre en valeur : promotion du territoire et de ses entreprises

Laval Economie a pour mission d'assurer la promotion économique du territoire de Laval Agglomération et de ses entreprises.

Cette promotion prend des formes diverses :

- Participation à des salons pour promouvoir le territoire, ses projets, son attractivité et sa qualité de vie (ex : SIMI, salon du travail et de la mobilité professionnelle).
- Animation des réseaux sociaux de l'agence et mise en place d'une newsletter visant à partager des informations sur l'actualité économique le territoire et créant du contenu mettant en valeur des projets du territoire et des entreprises, des expérimentations, des événements.
- Mise en place et/ou participation à des événements valorisant le territoire et ses entreprises et mettant en avant des solutions en faveur des entreprises (ex : social change, job dating, nuit du numérique, la mayenne innove,...).
- Conduite d'actions diverses visant à mettre en œuvre la stratégie de marketing territorial portée par Laval Agglomération sur le champ de l'attractivité économique (ex : salons, événements, candidature à des labels,...).
- Un site internet repensé dans une logique utilisateur (entreprises, porteurs de projets, nouvel arrivant) permettant d'avoir à portée de clic toutes les informations utiles pour s'installer, se développer et s'épanouir sur le territoire.

2.6 : Prospecter : Favoriser un développement économique à valeur ajoutée

Laval Agglomération bénéficie de réels atouts en étant un territoire 100% connecté (autoroute, LGV, fibre, aéroport d'affaires), une terre d'équilibre, à taille humaine au cœur de la dynamique du Grand Ouest. Ces attraits permettent de séduire des porteurs de projets et entreprises pour se développer sur le territoire de l'agglomération lavalloise.

Sur ce volet Laval agglomération confie plusieurs missions à Laval Economie :

- Accompagner l'agglomération lavalloise dans l'identification des filières économiques à valeur ajoutée pour le territoire (stratégie et positionnement économique du territoire)

- Détecter des prospects pertinents pour un développement économique à valeur ajoutée pour le territoire en lien avec les partenaires (Business France, CCI International, Région). Pour cela l'agence pourra participer à des salons économiques, répondre à des appels à projets et conduire toutes les actions répondant à cet objectif de détection.
- Accompagner les prospects dans l'ensemble du processus de décision et d'installation (rencontres, présentation du territoire et des opportunités d'installation, mise en place de plan d'actions visant à faciliter leur installation notamment sur les volets foncier, immobilier, recrutement.)
- Travailler en lien avec Laval agglomération, ses structures satellites et les partenaires de l'emploi et de l'économie (LMT, LMA, Laval Tourisme, Pôle emploi...) à la mise en place de solutions immobilières, de programme d'accompagnement et d'intégration visant à faciliter l'implantation de ses entreprises prospectées et de leurs futurs salariés.

2.7 : Faciliter et participer : Mise en réseaux et animations de dispositifs territoriaux

Laval Economie agit au sein d'un large écosystème public et privée visant à :

- accompagner les entreprises, porteurs de projets et les nouveaux salariés sur l'agglomération lavalloise,
- favoriser l'attrait du territoire, sa promotion et le développement de solutions d'installation et d'intégration pour les personnes faisant le choix de s'implanter sur Laval agglomération.

Aussi au-delà de ses missions propres, l'agence a pour rôle de faciliter la mise en relation avec l'ensemble des acteurs pouvant aider les chefs d'entreprises, porteurs de projets et salariés dans leurs projets.

Elle participe et met en valeur autant que possible dans l'intérêt du territoire, des entreprises, les actions portées par l'ensemble des acteurs du développement économique mayennais (chambre consulaire, structure d'accompagnement, syndicats professionnels,...)

En tant qu'association, elle dispose d'une gouvernance ouverte à l'ensemble des entreprises et parties prenantes du développement économique territorial. La vocation première de l'agence est d'être un lieu de dialogue et de partage autour des projets et problématiques économiques du territoire entre les élus de l'agglomération lavalloise et les chefs d'entreprises.

Dans le cadre de ses missions, Laval Economie peut également porter l'animation de dispositifs territoriaux associant différents partenaires. C'est le cas pour le dispositif "Territoire d'Industrie" sur Laval Agglomération où Laval Economie porte des actions et coordonne celles des différentes parties prenantes (Etat, CCI, LMT, Région,...).

Article 3 – Le territoire d'intervention

Le territoire d'action et d'intervention de Laval Economie est celui de la communauté d'agglomération de Laval. De manière ponctuelle, dans le cadre de certains projets partenariaux et d'actions à fort rayonnement Laval Economie pourra faire bénéficier de ses services et accueillir dans ces événements des entreprises du département n'étant pas localisé sur Laval agglomération. Ces entreprises devront toutefois adhérer à l'association Laval Economie.

Article 4 – Participation de Laval Economie aux instances de Laval agglomération

Le directeur de Laval Economie, participera à titre consultatif aux travaux de la commission transition économie et enseignement supérieur de Laval Agglomération. Il pourra venir y présenter des projets et actions conduites par l'agence au profit du développement économique de Laval agglomération. Les rapports, délibération et présentation soumis à l'examen de la commission pourront avoir été préparé par l'agence.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet dès sa validation par les instances communautaires et sa signature par les présidents de Laval agglomération et de Laval Economie jusqu'au 31 décembre 2026. Elle fera l'objet chaque année civile d'un avenant visant à détailler le programme annuel d'intervention de l'agence et la demande de soutien financier auprès de la communauté d'agglomération de Laval.

Les parties signataires redéfiniront les termes de la convention au début de chaque mandat communautaire. Il sera demandé à Laval Economie de produire un bilan de son action au titre de sa feuille de route sur le mandat précédent. Par ailleurs, Laval Economie réinterrogera au début de chaque mandat communautaire le contenu de sa feuille de route en s'appuyant sur les attentes exprimés par ses adhérents élus et chefs d'entreprises.

Article 6 – Dispositions financières

La communauté d'agglomération de Laval versera au titre de cette convention, dans le cadre des missions d'intérêts générales précisés aux articles 1 et 2, une subvention dont le montant sera déterminé chaque année au vu des documents définis aux articles 7 et 8.

Au titre de l'année 2023, Laval Economie sollicite une subvention de 970 000 € auprès de Laval Agglomération, sur un budget prévisionnel de fonctionnement de 1 125 000 €. Il est prévu pour l'année 2023, une diminution des fonds de réserve

de l'association de 145 000 €. Le détail du budget prévisionnel 2023 est fourni en annexe 1.

Article 7 – Modalités de versement

Le versement de la subvention interviendra comme mentionné ci-après :

- un acompte de 50 % à la signature du présent avenant,
- le solde sur production d'une justification du besoin reposant à la fois sur un état de réalisation intermédiaire et une projection prévisionnelle actualisée des réalisations de l'année en cours.

Article 8 – Contrôle des objectifs

Laval Economie s'engage à communiquer à toute personne physique ou morale accréditée par la collectivité, tous les documents et renseignements permettant de justifier du parfait accomplissement des missions mises à sa charge.

Lors de son Assemblée Générale, Laval Economie présentera un bilan d'activité détaillé.

Article 9 – Comptes-rendus financiers

Pour permettre la vérification et le contrôle de l'accompagnement des obligations définies ci-dessus, Laval Economie produira chaque année les documents comptables de l'association.

Ce compte-rendu financier devra préciser, selon les modalités arrêtées entre les parties, le détail des dépenses liées à cette activité d'intérêt général et des produits versés.

Les agents de la collectivité désignés par celle-ci, ou toute personne accréditée par elle pourront se faire présenter toutes les pièces comptables, extra comptables ou autres nécessaires à attester de la bonne utilisation de la subvention.

L'association s'engage à respecter toutes les règles qui régissent la vie des associations et à gérer avec rigueur les financements publics qui lui sont attribuées.

L'association s'engage à recourir aux services d'un expert-comptable pour la tenue de ses comptes annuels et d'un commissaire aux comptes pour la validation de ceux-ci.

L'association tiendra en outre à jour un tableau de bord de suivi trimestriel de ses comptes qu'elle devra produire à première demande de la communauté d'Agglomération de Laval.

Article 10 – Assurances et responsabilité

L'association reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de ses activités.

Article 11 – Clause de révision et de résiliation

Cette convention pourra être révisée à la demande de l'une des parties contractantes, par lettre recommandée, avec accusé de réception, dans un délai minimal d'information de trois mois avant la date sollicitée pour l'application de la modification proposée.

En cas d'inexécution des obligations définies ci-dessus, la résiliation de la présente convention pourra être demandée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Laval au nom du Conseil Communautaire ou par le Président de Laval Economie au nom du Conseil d'Administration.

Dans les deux cas, un procès-verbal de carence sera établi après que les procédures de conciliation aient été épuisées.

La résiliation interviendra dans un délai de trois mois après la demande exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une des parties contractantes.

Article 12 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention,
- l'annexe 1 (budget prévisionnel 2023 par action)

Fait à Laval, le.....

en deux exemplaires

Pour Laval Agglomération
Le Président

Pour l'Association Laval Economie
La Présidente

Florian BERCAULT

Nicole BOUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230213-S02-BC-041-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Mise en ligne : le 17-02-23